



PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2023 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le lundi 7 novembre 2022 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Isabelle N. Miron, qui toutefois, a indiqué au président suivre la présentation à distance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Séléna Beaumont-Demers, greffière adjointe par intérim et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice, Centre d'appels non urgents, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Jean Boileau, directeur, Communications, Alexandra Boivin, directrice, Évaluation, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et projets, Renée Guénette, chef de division, Finances, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés

Monsieur le conseiller Daniel Champagne rappelle certaines règles de fonctionnement et il fait la revue des ordres du jour de la semaine. Seuls les amendements seront votés chaque jour. Les interventions doivent être respectueuses et conformes à la régie interne, et le temps de parole de 3 minutes par élu doit être respecté.

Madame la mairesse France Bélisle prend la parole et souligne l'anniversaire des élus siégeant au conseil de la Ville de Gatineau. Elle présente certains éléments contextuels afin d'ouvrir les discussions sur le budget.

Monsieur Simon Rousseau salue la présence de ses collègues de la direction. Il souligne qu'il reviendra si des éléments restent sans réponse suite aux questions des élus. Il demande aux élus de partager leur vision afin d'améliorer le processus de réflexion budgétaire. Le plan décennal devait être présenté en après-midi et la présentation n'a pu être transférée durant la fin de semaine. Cette présentation pourra être transmise aujourd'hui toutefois, la présentation sera retardée afin de permettre aux élus de prendre connaissance des documents. Un horaire modifié sera proposé aux élus.

RT20221107-P1

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE DU BUDGET 2023

Présentation par monsieur Mario St-Pierre, accompagné par madame Renée Guénette et monsieur Christian Tanguay.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les liens fonctionnels de notre planification financière;
- présenter les orientations budgétaires ayant guidé la préparation du budget 2023;
- présenter les enjeux et faits marquants de la semaine budgétaire.

Monsieur St-Pierre débute par une présentation des faits marquants.

L'objectif de la présentation est de présenter la révision budgétaire 2022 et expliquer les principaux écarts.

RT20221107-P2

SITUATION FINANCIÈRE 2022

Madame Renée Guénette prend la parole afin d'expliquer les principaux écarts dans les revenus et déficits de l'année 2022. D'abord, il y a un surplus net anticipé au 31 décembre de 21,3 M\$. Ce surplus s'explique entre autres en raison des droits de mutation et des taxes foncières, motivées par le secteur institutionnel. Les hausses de taux préférentiels expliquent aussi les surplus accumulés. Les permis de construction sont aussi en hausse à Gatineau. Les déficits quant à eux concernent les revenus de stationnement qui sont en baisse, ainsi que les coûts d'acquisition d'essence et diesel qui sont en hausse. La réparation de la flotte de véhicules du Service de sécurité incendie de Gatineau (SSIG), et la hausse des coûts de matériaux ont aussi participé aux déficits prévus au budget de 2022.

Un surplus de 1,1 M\$ est enregistré au service de la dette. Les acquisitions stratégiques de terrains ont causé un déficit de 12 M\$. Les impacts de la pandémie se font toujours sentir et causent un déficit de 2 M\$.

En conclusion, un surplus net de 21 300 000 \$ est anticipé pour l'année 2022. L'inflation, l'excédent des coûts, les acquisitions des terrains, et le maintien des infrastructures seront des éléments à surveiller en 2023.

La présentation prend fin, et la période de questions débute.

Monsieur le conseiller Mike Duggan s'interroge sur une différence entre les documents fournis au conseil et ceux présentés. Madame Guénette indique qu'il s'agit d'une coquille.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin s'interroge sur le projeté. Est-ce que les changements comme l'inflation ou les taux d'intérêt ont été analysés sur les quatre derniers mois? Madame Guénette indique que c'est anticipé, selon les tendances, sur des éléments connus. Ce n'est pas projeté selon les huit derniers mois, mais selon ce qui devrait se passer.

Il s'interroge aussi sur la webdiffusion qui représenterait 25 % du déficit des effets de la pandémie. Puisque celle-ci doit cesser en septembre, quel est l'impact sur 2023? Il demande un retour sur le coût de la webdiffusion pour les comités et les commissions.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande des précisions quant à l'acquisition de terrains. Ce 12 M\$ est une dépense anticipée d'ici le 31 décembre pour des terrains d'école. Est-ce que d'autres terrains peuvent être visés? Madame Guénette indique qu'actuellement des négociations sont en cours et qu'il est impossible de donner des informations supplémentaires. Elle souhaite une stratégie d'utilisation des terrains détenus actuellement.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande des clarifications quant au surplus anticipé de 2022. En 2021, un autre surplus anticipé avait été enregistré. Elle demande des détails et aimerait savoir si c'est usuel d'avoir des surplus annuellement? Elle aimerait des comparaisons avec d'autres villes.

Monsieur Mario St-Pierre indique que l'an dernier le surplus était de 20.6 M\$, et que ce sont des années exceptionnelles. La pandémie a fait croître certains revenus et descendre d'autres dépenses (comme la construction et les droits de mutation). Il y a de nombreux enjeux qui sont listés et il ne faut pas présumer que des surplus seront enregistrés à long terme. L'objectif est un surplus approximatif de 8 M\$. Certaines villes en croissance ont des surplus importants.

Madame la conseillère Anik Des Marais désire savoir si le surplus de 2021 s'ajoute à celui de 2022. Elle aimerait savoir ce que contiendra la politique d'excédents. Les surplus de 2021 et 2022 n'ont pas été affectés, et sont donc dans les surplus libres, et 8 M\$ devraient être affectés au PIVP. Monsieur St-Pierre indique que différents éléments doivent être analysés et que ces éléments ne devraient pas avoir un impact significatif sur les décisions du jour.

Madame la mairesse mentionne avoir une préoccupation quant aux surplus, entre autres pour les acquisitions de terrains pour les écoles.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc exprime sa surprise quant au montant de surplus pour les permis octroyés à la Promenade du portage et demande si une stratégie d'affectation existe quant à ces sommes. Il voudrait également avoir des précisions quant aux pertes de revenus reliées aux stationnements loués. L'utilisation aurait diminuée de 80 à 90 %. Monsieur St-Pierre précise que les frais significatifs pour un permis de construction font partie du surplus libre (ex : permis de 4.3 M\$). Pour ce qui est des pertes de revenus reliées aux stationnements, il s'agit des stationnements gérés par la Ville et liés à une baisse de la vente des permis mensuels qui peuvent s'expliquer en partie par le télétravail.

Monsieur le conseiller Denis Girouard revient sur le sujet de webdiffusion. Il aimerait avoir les coûts et la raison pour laquelle ce service n'a pas été renouvelé.

Monsieur le conseiller Steve Moran aimerait des précisions sur la stratégie de réduction des liquidités au lieu du recours au service de la dette. Il souhaite connaître le coût du convoi de la liberté et si des sommes peuvent être remboursées. Madame la mairesse indique qu'une demande a été produite au ministère de la Sécurité publique, pour environ 600 000 \$

Monsieur le conseiller Marc Bureau indique que des surplus ont toujours été présents dans son expérience budgétaire passée et il souligne les bienfaits d'une politique d'utilisation des excédents.

Madame la mairesse partage son opinion et se réjouit de cet élément.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 10 h 10.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 10 h 25.

RT20221107-P3

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2023 – FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2023 ET TARIFICATION 2023

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et madame Renée Guénette.

Plan de la présentation :

- Proposition budgétaire 2023;

Les dépenses et les revenus sont présentés par objet. Des présentations différentes seront faites dans les journées qui viennent.

Monsieur Mario St-Pierre présente le modèle d'indexation relatif au fond dédié aux infrastructures. Le cycle de vie prévoit une augmentation de 500 000 \$. Ces montants seront présentés dans le PIVM.

La contribution à la STO augmente de 3 145 000 \$.

Le budget tient dorénavant compte de la croissance de la population qui occasionne des coûts relatifs à l'entretien des nouvelles infrastructures, comme les parcs.

Le service de la dette est en réduction en raison de l'orientation 14 du plan financier à long terme 2023-2032. Ça vient contrer la hausse des taux d'intérêt. Il faut garder en tête que cette stratégie est limitée dans le temps puisque le financement sera nécessaire à terme.

La ville a l'obligation de déposer un budget équilibré. Les droits de mutation sont en hausse, et il en est de même avec les subventions en lien avec les matières résiduelles. Les taxes foncières constituent toujours la plus grande portion des revenus de la Ville, à 86 %.

- Tarification 2023;

Les tarifs révisés et indexés sont présentés et démontrés au document remis aux membres du conseil.

- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-FIN-2022-015

Le comité exécutif recommande de décréter une hausse de taxes pour les opérations de la municipalité de 3,9 % pour le secteur non résidentiel et de 2,9 % pour tous les autres secteurs incluant le secteur résidentiel.

CP-FIN-2022-016

Le comité exécutif recommande de fixer le taux de taxes pour la catégorie des 6 logis et plus à 1,01 du taux résidentiel.

CP-FIN-2022-017

Le comité exécutif recommande de hausser le tarif des matières résiduelles de 138,84 \$ à 149,85 \$.

CP-FIN-2022-018

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à apporter les modifications à la tarification telle que proposée.

CP-FIN-2022-019

Le comité exécutif recommande d'accepter le budget 2023.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que les recommandations seront votées vendredi. Le stationnement étagé dans le secteur de la Cité n'est pas inclus dans le budget. La gestion de ce stationnement qui pourrait être confiée à un OBNL fait toujours l'objet d'analyse.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne que l'étalement du compte de taxes sur quatre paiements a un impact sur les revenus puisqu'il n'y a pas d'intérêt obtenu par le placement du premier versement. L'augmentation budgétaire tient compte de cette perte de revenu supplémentaire.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que l'augmentation de 6,4 % pour le budget 2022 lui semble énorme, et elle aimerait savoir s'il y a une cible plafond. Elle s'interroge sur le 2.5 M\$ du fonds dédié aux infrastructures. Monsieur St-Pierre indique que cette hausse est la plus élevée depuis les 10 dernières années et que non, il n'y a pas de plafond. Il faut comprendre qu'on est en croissance économique, que le développement résidentiel et commercial va bien, ce qui permet d'avoir des revenus supplémentaires et d'améliorer nos services avec de nouvelles initiatives.

Le PIVP doit être prévu pour le futur, et il y a une dépense récurrente. L'année dernière, ce montant a été assumé comptant. Un retour concernant l'effet de la récurrente du 8 M\$ sur la dette sera fait.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite avoir des précisions sur l'acquisition de terrains. Est-ce le .2 % recommandé pour le plan climat? Monsieur St-Pierre indique que le 12 M\$ est pour pallier à l'année courante et aux achats imminents à faire en attendant l'accumulation des sommes qui découleront du fonds dédié.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc se questionne sur l'ajustement budgétaire pour le personnel de cabinet de la mairesse et du conseiller désigné. Monsieur Christian Tanguay indique que c'est le montant maximum à prévoir au budget selon la loi, mais cela n'oblige pas les cabinets à les utiliser en totalité. Toutefois, les sommes doivent être disponibles au budget. Les excédents sont remis dans les surplus libres.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande si les montants octroyés à la STO sont suffisants pour les besoins actuels. Monsieur Blondin indique que oui dans la mesure où l'achalandage prévue pour 2023 est au rendez-vous. Les subventions gouvernementales sont actuellement inconnues et ne sont qu'estimées. Elle se questionne aussi sur la diversification des revenus, qui fera l'objet d'une présentation en 2023.

Madame la conseillère Olive Kamanyana aimerait un prorata quant à l'impact causé par le paiement des taxes en quatre versements (950 000\$) par tête de payeurs de taxes.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souhaiterait que l'item portant sur la webdiffusion des comités et commissions soit démontré dans le tableau portant sur le maintien du niveau de services. En conséquence, il voudrait avoir le coût réel pour cet item.

Quant à l'acquisition de terrains, il aimerait que les actifs immobiliers de la Ville de Gatineau ne soient pas vendus.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande des précisions quant à la distinction entre les nouvelles initiatives et l'amélioration des services. Elle souligne que l'ajout relatif à l'impact de la croissance est intéressant. Elle aimerait savoir si le revenu généré par les taxes supplémentaires a été quantifié également.

Monsieur St-Pierre indique que le tout a été fait avec la qualification de l'impact fiscal. Il indique qu'il pourrait être intéressant si un mandat est confié à l'administration de faire l'analyse de la rentabilité des nouveaux projets. Il s'agit de montants récurrents tant pour les nouvelles initiatives que pour les améliorations de service.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que les subventions antérieures étaient d'environ 7 % du budget. Il exprime sa préoccupation et indique qu'il faut faire la chasse aux subventions. Beaucoup de subventions ont été ratées pour les changements climatiques. Il souligne un enjeu dans son district quant à l'entretien horticole qui devrait être fait par les services et non provenir d'un budget discrétionnaire d'un élu. Monsieur Rousseau précise qu'un retour sera effectué auprès de monsieur Bureau.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne une incohérence pour l'acquisition de terrain alors qu'une vente de terrain a été discutée lors du dernier plénier. Serait-il possible de chiffrer le coût pour étaler le paiement de taxes de deux à quatre paiements? Quelles sont les justifications pour les augmentations des frais relatifs au stationnement? Où est rendu le projet de taxer les aires de stationnement?

Monsieur St-Pierre indique qu'en 2022, une partie des informations avaient été mises dans le budget pour les versements du paiement des taxes. On reçoit les mêmes sommes dans l'année, mais pas au même moment. Donc au lieu de placer 50 % des revenus de taxes, seulement 25 % sont placés en début d'année. Les coûts de retard sont moindres pour le citoyen. L'impact en 2022 était de 2.4 M\$ avec un taux d'intérêt de 1 %. Aujourd'hui, les revenus de placement sont plus importants en raison de la hausse du taux d'intérêt, et donc la perte s'estime aujourd'hui à 3 M\$.

Une vérification sera faite sur l'augmentation des frais de stationnement avec le service concerné. Le plan financier long terme prévoit un retour au moment opportun déterminé par le comité exécutif, et l'année 2023 n'a pas été retenue.

Madame la mairesse indique que les éléments relatifs aux paiements en quatre coupons ont déjà été chiffrés par le Service des finances. Elle voit cette option comme étant un investissement au bénéfice de la clientèle de Gatineau d'offrir ce paiement en quatre versements.

Monsieur le conseiller Jean Lessard revient sur la question des subventions. Il souhaiterait un tableau avec toutes les subventions et obtenir les chiffres globaux pour les projets. Il aimerait aussi avoir un exemple des impacts réels du taux de taxation proposé sur un six logis. Monsieur St-Pierre indique qu'un immeuble de six logis d'une évaluation municipale de 669 000 \$ (valeur 2019) a un impact de 55 \$/année supplémentaire, alors qu'un 20 logis d'une évaluation municipale plus élevé a un impact de 147 \$/année de plus.

Monsieur Champagne est d'accord avec la question de la webdiffusion. Il désire obtenir les coûts et la question du droit de préemption dans le cadre de la situation du logement actuellement. Il indique avoir été contre la taxe supplémentaire pour les six logis et plus, mais puisque cet argent est réutilisé pour l'acquisition de terrains dans le but de refaire des logements, il trouve cette situation justifiable. Simplement pour maintenir les niveaux de service actuel, 1 % de l'augmentation de taxe est nécessaire. Dans ce contexte, le défi est énorme et les augmentations proposées apparaissent comme étant le reflet de la situation économique actuelle.

Madame Des Marais souhaite revenir sur les surplus reliés au marché immobilier. Elle souhaite que ces surplus participent à créer une solution pour le logement. Elle souhaiterait une présentation du plan climat dans le budget. Quant à la tarification du PGMR, elle aimerait que l'augmentation soit faite en fonction de la valeur au rôle.

Monsieur St-Pierre apporte des éléments de réponse. Les taxes payées par le gouvernement sont établies en fonction de la loi. La tarification est établie en relation entre la desserte et le coût, mais d'autres méthodes de calcul pourraient être envisagées.

Madame la mairesse indique que la semaine dernière, une présentation en comité exécutif a été faite quant au plan climat et reviendra sous peu. Un élément était chiffré sur la durée du plan climat. Il ne faut pas oublier que des investissements sont déjà faits à différents niveaux dans l'organisation.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souligne qu'il n'y a pas eu de diminution de service pour le composte des feuilles, seulement que le service a été reporté.

Madame Kamanyana demande le solde du fonds dédié aux infrastructures (2023 : 385 M\$). Si on devait calculer le coût total des quatre versements, il faudrait calculer le coût des employés et des intérêts perdus. Elle aimerait avoir le montant total par tête payeur de taxes.

Monsieur Bureau souhaite revenir sur les produits d'excavation. Est-ce possible de les traiter à Gatineau ou devons-nous l'envoyer à l'extérieur de la région? Selon sa caractérisation, des normes différentes s'appliquent.

Monsieur Moran se questionne sur l'augmentation de revenus indiquée de 2,9 %/3,9 % peut-on chiffrer la distinction entre le résidentiel et le commercial? Monsieur St-Pierre apporte les précisions requises : du 19,8 M\$, le commercial représente 2,4 M\$ et le résidentiel représente 17,4 M\$; du 17,4 M\$, 40% est attribué au commercial et 60% est attribué au résidentiel.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 12 h 13.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 13 h 15.

Madame Catherine Marchand se joint à la rencontre.

RT20221107-P4

BILAN DES DEMANDES DES ÉLUS

Présentation par madame la mairesse France Bélisle.

Madame la mairesse débute par une mise en contexte. Les élus ont présenté 76 demandes, de différentes natures. Cet exercice a pris six mois avec suivis du cabinet, du comité exécutif, des élus et des services. Les demandes ont été regroupées par catégories.

Compte tenu de la lourdeur de l'exercice, il est suggéré de modifier la façon de procéder. Il est proposé qu'à l'avenir les enjeux soient présentés par districts. Cette réflexion est motivée également puisque la grande majorité des 76 demandes figurent déjà dans un plan. Ainsi, des présentations et des demandes ont été faites par des élus alors que ces éléments faisaient déjà partie d'un plan. D'ailleurs, lorsque les demandes faisaient partie d'un programme ou d'un plan existant, les élus concernés ne souhaitaient pas qu'il y ait une re-priorisation des projets.

La présentation est segmentée en quatre parties :

- Demandes à prioriser dans un plan d'action d'un comité ou d'une commission :
 - Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité;
 - Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques;
 - Commission du vivre-ensemble;
 - Commission sur le développement du territoire et l'habitation;
 - Bureau du centre-ville;
- Demandes à prioriser à l'intérieur des plans actuels :
 - Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires;
 - Plan directeur du réseau cyclable;
 - Plan de déploiement des bibliothèques;
- Demandes à prioriser à l'intérieur de plans actuels :
 - Plan d'investissements - Volet maintien (PIVM);
 - Plan d'investissements communautaires;
 - Plan d'action de la politique environnementale;
 - Conférence des Préfets de l'Outaouais;
 - Accompagnement du directeur de territoire et du cabinet si nécessaire;
- Autres demandes :
 - Dossiers avec partenaires externes;
 - Dossiers en cours;
 - Présentation à prévoir ou à venir;
 - Demande non retenue.

De plus, une recommandation du comité exécutif vise le programme Odonyme.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan apporte ses commentaires quant à la demande non retenue pour le taux de taxation pour les organismes à but non lucratif de Gatineau (soulagement post-pandémique). C'était un effort visant à aider des organismes qui n'ont pas reçu d'aide du gouvernement durant la pandémie. Madame la mairesse ajoute que de déterminer les fondements permettant l'octroi des subventions est un processus complexe. Quant aux sommes que la Ville de Gatineau a reçues, monsieur St-Pierre indique que des 29,3 M\$ reçus du gouvernement en lien avec la COVID-19, 25 M\$ ont été dépensés en réponse directe avec la COVID-19 et 6 M\$ pour la relance du Centre-ville.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne son inquiétude quant au nouveau processus tel que mentionné par madame la mairesse. Les mesures de modération de la circulation font partie du plan pour la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, mais cet objet ne fait pas partie du mandat de la commission. Est-ce que le mandat est modifié par la présentation de madame Bélisle? Madame la mairesse indique que ce n'est pas le cas, mais qu'un président peut demander une modification au mandat ou du plan de la commission au conseil municipal.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique que certaines demandes sont opérationnelles. Les commissions et les comités ne traitent pas des opérations, mais des visions stratégiques. Si des éléments ne sont pas inclus dans le mandat, c'est complexe. Monsieur le conseiller Daniel Champagne précise qu'un élément à caractère opérationnel peut être soulevé par des mécanismes existants, et que ça n'entre pas dans le cadre budgétaire.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite une réflexion à ce sujet. Elle demande des explications sur le plan d'action de la Politique environnementale. Madame la mairesse indique que cette politique doit être revue et peaufinée. Elle demande également des détails sur le chemin Vanier. Ce dossier fera l'objet d'une présentation sous peu.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent est satisfaite de voir la mention de l'embauche d'un agent de liaison dédié aux relations entre la Ville de Gatineau et les Premières Nations. Elle s'interroge sur l'absence de sa demande concernant l'eau colorée dans le secteur Touraine. Monsieur Turgeon indique que ce sujet sera de retour en après-midi.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souligne qu'une meilleure transversalité des comités et des commissions entre les collègues est souhaitée. Elle souhaiterait être capable de donner une force à sa voix pour représenter ses citoyens dans les comités et commissions. Un élu non membre ne peut pas toujours prendre la parole dans une commission et permettre des ajouts aux discussions en cours.

Madame la mairesse indique que tous les collègues ont fait des représentations auprès des citoyens en porte à porte. L'ensemble des élus doivent mieux comprendre où les demandes s'inscrivent dans des processus en cours. Dans plusieurs cas, des demandes ont été faites par des élus alors qu'un plan était déjà en place. Pour les comités et les commissions, il y a toujours un risque à ajouter de nouvelles priorités, puisqu'on doit alors délaissier d'autres éléments qui étaient inscrits au plan. Il faut ainsi définir les priorités.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que personne ne peut prioriser individuellement un dossier. Les élus peuvent soulever collectivement des enjeux et discuter en groupe.

Monsieur le conseiller Steve Moran indique que ce processus était frustrant pour les élus. Les améliorations proposées peuvent être positives. Avec le nouveau Bureau de soutien aux élus, ce sera un projet à travailler. Les propositions qu'il a faites pouvaient être faites pour le district, ou pour la Ville. Il demande des précisions sur la réserve COVID-19 puisqu'il vient d'apprendre qu'elle est vide.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire est satisfaite que sa demande relativement à l'intégration de l'ADS+ ait été présentée à la Commission du vivre-ensemble, et aimerait qu'une formation soit offerte aux élus.

Madame la mairesse indique que ce sera la présidence de la commission qui proposera un ajustement à son plan d'action au conseil municipal. Le fait qu'un item soit mentionné à la présentation ne signifie pas que les plans d'action des commissions sont modifiés. Elle reconnaît que le savoir des élus de leur district propre est bénéfique pour l'ensemble des membres du conseil. Il est donc de l'intérêt du conseil que le nouveau processus qui sera identifié pour les demandes des élus fassent en sorte que ces demandes soient présentées au conseil et non seulement au comité exécutif. Cela donnera une meilleure vue d'ensemble pour tous les membres du conseil.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin est soulagé que la procédure des demandes des élus soit modifiée. Il indique qu'il présente ses demandes à la direction sectorielle. On l'oriente ensuite sur les démarches à suivre. Il indique à sa collègue, madame Lacasse-Brunet que de se référer à la direction sectorielle est une approche complémentaire à l'appel au 311.

Monsieur le conseiller Steven Boivin indique que le plan directeur des infrastructures pourra prioriser à la lumière des budgets octroyés. Il a formulé une demande pour une patinoire grand public, et que le secteur d'Aylmer est le seul à ne pas en avoir une. La patinoire grand public ne peut pas faire partie du plan déploiement des patinoires, et il demande une correction à cet effet.

Monsieur le conseiller Jean Lessard s'interroge sur le processus. Le plan des comités et commissions doit être déposé et être renouvelé. Un élu peut demander une modification au plan en séance.

Monsieur Champagne indique qu'une discussion aura lieu sur les demandes des élus adressées aux comités et commissions, et que le forum actuel n'est pas à ce sujet.

Madame la mairesse conclut la présentation. Elle mentionne qu'un plan de gouvernance en infrastructure et immobilisation sera déposé. Elle mentionne qu'il faut utiliser les bons outils et que des discussions auront lieu.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 14 h 15.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 14 h 29.

RT20221108-P5

BILAN 2022 DU PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN

Présentation par monsieur Louis Charles Désy, André Turgeon et Alain Renaud.

Plan de la présentation :

1. Retour sur le bilan de l'an dernier;
2. Rappel du cycle de réalisation projet (CRP);
3. Portefeuille de projets 2022;
 - 5 sous-portefeuille 2022;
 - Aqueduc et égout;
 - Réseau routier;
 - Parc immobilier;
 - Traite et pompage des eaux;
 - Parcs;
4. État d'avancement du portefeuille 2022;
 - Respect de 89 % des engagements des projets;
 - Travaux débutés : 87 % des projets annoncés et débutés en 2022;
 - Projets en plans et devis : 91 % des projections rencontrées;
 - Projets en démarrage 2022 : 74 % des projections rencontrées;
 - Avant-projet 2022 : Aucun engagement;
5. Sommaire du portefeuille 2022;
 - Comparative à 2021, où 90 % des engagements avaient été atteints, l'année 2022 a permis la réalisation de 89 % des engagements. Cela dépend de la complexité des projets. Lorsque les réalisations sont autour de 90 %, le service est très satisfait;
 - Manque et pénurie de main-d'œuvre chez les professionnels et les entrepreneurs. Réalité présente sur le marché du travail actuellement;
 - Forte augmentation du prix du carburant et forte indexation des coûts;
 - Gestion des sols contaminés. Enjeu majeur pour le service des infrastructures et des travaux publics. Impacts sur les soumissions;
 - Travaux réalisés d'ordre de 135M\$;
6. Conclusion;
 - Maintenir le dépliement des projets stratégiques en lien avec la planification stratégique;
7. Compléments :
 - 7.1 Bilan des investissements en eau colorée;
 - Présentation de divers travaux de remplacement d'aqueduc dans différents secteurs de la Ville. Chaque intervention améliore la situation concernant la problématique de l'eau colorée;
 - 7.2 Bilan des investissements pour réduire les impacts des pluies importantes;
 - Certains projets sont exclus de la programmation proposée;
 - Plusieurs autres interventions sont réalisées de manières ponctuelles qui améliorent la situation (stabilisation de talus et de terrains);
 - 7.3 Bilan des investissements supplémentaires en pavage;
 - deux programmations mises en place

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande plus de précisions concernant l'avancement des travaux situés sur le tronçon de la montée Paiement jusqu'à l'intersection de la rue Graveline. Lorsque les soumissions sont trop élevées, quelles sont les alternatives proposées.

Monsieur Louis Charles Désy indique que les interventions prévues sur la montée Paiement ne sont pas mises de côté. Le financement actuellement disponible sera conservé et le projet pourra retourner en soumission en 2023.

Monsieur le conseiller Mario Aubé ajoute que le tableau présenté concernant l'enveloppe au montant de 24 M\$, on ne retrouve aucun projet dans le secteur de Masson-Angers.

Monsieur Désy explique que les projets font l'objet d'une gestion par priorités en fonction des interventions nécessaires aux endroits où le pavage commence à se détériorer étant donné que cela permet de conserver les infrastructures en place sur une plus longue durée. Il y a un exercice à faire afin de répartir les investissements entre la fin de vie des infrastructures et le prolongement de leur durée de vie.

Madame la mairesse France Bélisle demande plus d'explication concernant la somme de 10 M\$ quant aux projets qui sont présentement en route et dont les engagements n'ont pas été rencontrés.

Monsieur Champagne demande d'expliquer la différence entre les projets retirés et les projets reportés qui sont détaillés à la diapositive 38. Monsieur Désy explique que les projets retirés nécessitent plus d'analyse des besoins et reviendront au moment où ces besoins auront été précisés. Pour les projets reportés, il s'agit de ceux dont les besoins ne changent pas et n'ont pas besoin d'analyse supplémentaire. Ces projets sont donc reportés en 2027.

En complément, on précise qu'il y a une nuance entre les projets ayant fait l'objet d'un retrait et ceux qui ont dû être reportés.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc prend la parole et demande quels ont été les investissements effectués dans le cadre du bilan présenté quant à l'eau colorée et constate qu'aucun investissement n'a été fait depuis 2017 dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers. Il avise que cette absence d'investissement n'est pas parce que ces secteurs n'en ont pas besoin. À la lumière de ces informations, la seule réponse qu'il peut donner aux citoyens de son secteur est que les rues affectées ne figurent pas dans le plan d'intervention relatif à l'eau jaune.

Monsieur Alain Renaud mentionne que les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers ne sont pas actuellement inscrits à la programmation proposée de 2017. Il ajoute qu'une série de travaux d'intervention sont prévus avant que ces projets ne se retrouvent inscrits à la programmation. En termes de projection, le Service des infrastructures doit revoir l'ensemble des problématiques sur le territoire. Un problème qui a lieu sur une rue n'est pas nécessairement tributaire d'une inscription de cette dernière au programme. Il faut considérer les divers programmes de subvention disponibles lors de la prise de décision quant aux interventions à effectuer.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande si les requêtes 311 sont la seule façon pour les citoyens de faire avancer ce dossier. De plus, elle aimerait savoir combien de maisons sont touchées par la problématique de l'eau jaune sur le territoire et de quelle façon les citoyens peuvent ajouter leur rue dans la programmation prévue.

Monsieur Alain Renaud indique que les requêtes 311 permettent de faire un inventaire des emplacements où se situent les problématiques d'eau jaune et que ce sont l'ensemble des informations qui sont prises en note. Il ajoute qu'il y a présentement un enjeu de ressources humaines et financières qui expliqueraient la priorisation de certaines interventions à d'autres. Il faut faire des investissements logiques en fonction de l'ampleur du problème dans chacun des secteurs.

Madame la conseillère Caroline Murray prend la parole et partage son inquiétude quant à la croissance importante du secteur ouest et fait part du rattrapage à faire quant à la mise en place de nouvelles infrastructures. Elle questionne si la planification stratégique du Service des infrastructures permettra de soulager la pression.

Monsieur Simon Rousseau répond qu'il s'agit d'une préoccupation actuelle et que certains actes en ce sens devront être faits par l'administration à cet effet. La Direction générale aura besoin d'aide pour faire un diagnostic intelligent. Actuellement, le constat est que les chaînes d'approvisionnement ne fonctionnent plus comme elles fonctionnaient avant. De ce fait, il faut réfléchir de façon plus « macro » sur cette question et voir dans les modes de réalisation actuels ce que l'on souhaite faire différemment. Il faut prendre des décisions structurantes et réfléchir à certains enjeux prioritaires.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souhaite revenir sur les projets visés par l'enveloppe de 24 M\$ relativement au pavage des rues. Il demande à savoir comment la sélection des projets est faite et quels sont les critères de priorisation. De plus, il souhaite savoir à quel moment la décision de reporter le projet visant les rues North, Court et Wilfrid-Lavigne a été prise.

Monsieur Désy explique que le Service des infrastructures établit une série d'intervention sur les rues locales en collaboration avec le Service des travaux publics. L'enveloppe de 24 M\$ est attribuée au Service des travaux publics afin qu'ils puissent réaliser les projets visés. Évidemment, les coûts actuels de ces projets sont réactionnaires au prix du marché. De ce fait, si les projets coûtent plus cher, il y a donc moins de projets qui peuvent être réalisés. Donc, quand le Service des travaux publics a terminé de dépenser les montants alloués, il n'est plus possible d'avancer.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est d'avis qu'il n'y a pas assez d'effectifs dans le secteur d'Aylmer afin de répondre adéquatement aux demandes. Il soulève certaines questions concernant le projet de la bibliothèque Lucy-Faris. Il demande si ce projet fait partie du 89 % d'engagement rencontrés ou dans le 11 % des projections non rencontrées.

On répond que ce projet se trouve dans le 89 % des projections rencontrées et que ce projet suit son cours normal. Le projet n'est pas mis sur la glace, les plans et devis devraient faire l'objet de soumissions d'ici une semaine et un appel d'offres pour la réalisation des travaux devrait avoir lieu au printemps 2023. De plus, il y a eu un changement d'échéancier en cours de route pour ce dossier et le conseil municipal en a été avisé en mars 2022. Les engagements du Service des infrastructures sont basés sur ce nouvel échéancier.

Monsieur Désy explique le processus de priorisation des rues et que le bilan présenté vise uniquement sur l'investissement du 6 M\$ qui a été approuvé par le conseil municipal. Quant aux autres rues, elles font partie du PIVM en court. Un projet peut prendre de trois à cinq tout dépendants de son ampleur.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande des explications supplémentaires sur le report du projet concernant la rue Duquesne et indique que l'eau jaune est un enjeu important dans son secteur et qu'il constate que les rues visées de son secteur seront reportées en 2027.

En réponse, monsieur Renaud indique que ce projet est encore en étude et que le Service des infrastructures est en attente des résultats. Les études ont pris plus de temps en raison des consultations et du fait que le collecteur date de bon nombre d'années. Pour cette raison, il est difficile d'aller chercher de l'information afin de prendre une décision éclairée. Quant à la problématique de l'eau jaune, les travaux de réfection d'aqueduc et d'égouts doivent être effectués en phases selon leur nature. Il est à noter que la problématique d'eau jaune n'est pas la seule à considérer, par exemple, la séparation des différents réseaux d'égout et pluvial.

Monsieur le conseiller Marc Bureau fait état du manque de ressources actuellement pour livrer les travaux et augmenter la capacité de livrer de la Ville. Il est important au cours de la prochaine année de penser à une stratégie de dotation. Quant au manque de main-d'œuvre, le « pointe » sera en 2030, la descente est déjà entamée.

Monsieur Simon Rousseau ajoute qu'il faut effectivement une stratégie globale afin d'atteindre les objectifs quant à la livraison des travaux. Dans le contexte actuel, il n'y a pas de soumissionnaire capable d'accueillir la charge, ce qui fait en sorte que nous ne sommes pas en mesure d'avancer les travaux selon les échéanciers.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que cette année, pour des raisons financières, il y a eu des reports de certains projets et demande quelle est la séquence de réalisation des projets, les projets deviennent-ils prioritaires s'ils ne sont pas réalisés? Monsieur Désy confirme que ces projets vont devenir prioritaires selon la séquence de réalisation prévue.

En supplément, monsieur Champagne questionne l'administration relativement à trois projets qui ne semblent pas faire partie de la présentation, notamment, les travaux de la bibliothèque Guy-Sanche. En réponse, l'administration affirme que ce projet fait l'objet d'un appel d'offres pour le plan de fonctionnalité et technique. Officiellement, à cette étape-ci, il n'y a pas de budget voté. Le processus suit son cours et le bilan sera présenté demain.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc affirme qu'il n'y a pas de mandat clair du conseil pour la salle à géométrie variable mentionnée dans la présentation. Il souhaite avoir des explications et des précisions sur l'implication du Service des infrastructures dans ce projet.

Sur un autre sujet, soit le profilage des fossés, il mentionne qu'il a beaucoup d'énergie à mettre dans l'élaboration d'une approche appropriée pour ces opérations. En exemple, des citoyens ont reçu des lettres les avisant de travaux à venir sans plus de détail sur la date à laquelle ils seront exécutés. Il souhaite que la ville soit capable de se donner les moyens de livrer quelque chose qui fonctionne en favorisant des opérations claires et une bonne communication avec les citoyens.

Monsieur André Turgeon, sur la question de la salle à géométrie variable, indique que la mention des autres projets ne spécifie pas nécessairement l'ampleur de l'implication dans ces projets. Pour l'instant, il y a peu d'implication du Service des infrastructures concernant la salle géométrie variable. Le service a seulement été interpellé afin de procéder à la validation des informations présentées au conseil exécutif. Il y a une certaine pondération des implications à faire. Quant au profilage des fossés, il y aura une présentation à venir. Une bonification pour augmenter le budget sera présentée prochainement via un programme de reprofilage sur une période de 10 ans. Il est à noter que le reprofilage coûte cher en raison de la décontamination de la terre.

Fin de la rencontre de travail sur le budget public à 16 h 03.

M^e Séléna Beaumont-Demers
Greffière adjointe par intérim
Service du greffe

M^e Camille Doucet-Côté
Assistante-greffière
Service du greffe